

## COMMUNE DE GAZERAN

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté 2022-146 en date du 22 juin 2022

Le Maire de Gazeran a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) indispensable pour permettre le déclassement d'un foncier communal (classé actuellement en zone naturelle du PLU et grévé d'une servitude Espace Boisé Classé (EBC)) en zone constructible, afin de permettre l'extension de l'école actuelle.

A cet effet, Monsieur Bruno FOUCHER, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal Administratif par une décision en date du 14 juin 2022.

La décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France n° MRAe DKIF-2022-081 du 9 juin 2022 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale de mise en compatibilité du PLU de Gazeran ainsi que des avis des personnes publiques associées et consultées seront consultables en mairie dans les mêmes conditions que les autres pièces constitutives du dossier de modification du PLU.

L'enquête se déroulera en mairie de Gazeran du **mardi 19 juillet 2022 à 15h jusqu'au mercredi 17 août 2022 à 18h soit une durée de 30 jours consécutifs**, aux jours et heures habituels d'ouverture (le mardi et le vendredi de 16h à 18h, le mercredi de 16h à 18h30, le jeudi de 9h à 12h15, le samedi de 8h30 à 12h).

Le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie aux dates et heures suivantes :

**Le mardi 19 juillet 2022 de 15h à 18h**

**Le mercredi 3 août 2022 de 15h à 18h**

**Le mercredi 17 août de 15h à 18h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Gazeran pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Par courrier postal à l'attention de Monsieur Bruno FOUCHER, commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête en mairie – Rue de la Mairie – 78125 Gazeran
- Par courriel à l'adresse suivante : [enquetepublique@mairie-gazeran.fr](mailto:enquetepublique@mairie-gazeran.fr)

Elles seront également accessibles, au fur et à mesure de leur mise à disposition, sur le site internet : <https://www.mairie-gazeran.fr> pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport du commissaire-enquêteur, réalisé conformément aux dispositions des articles L.123-15 et L.123-19 du Code de l'Environnement et ses conclusions pourront être consultés en Mairie à l'issue de l'enquête et seront également consultables sur le site internet de la commune de Gazeran : <https://www.mairie-gazeran.fr>

Le Maire  
Emmanuel SALIGNAT